



## LA FABRIQUE D'EUROPE - Édition #2 Résidences d'artistes européens

Résidences d'artistes et de professionnel.le.s de la culture, du livre et de la communication  
issu.e.s des écoles d'enseignements supérieures d'Europe

### Appel à candidature 2021-2022

Initié par le Ministère de la culture/Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est (DRAC), la Fabrique d'Europe est un dispositif de résidence d'artistes européens à destination des élèves de collèges et lycées du Grand Est (France).

#### LES OBJECTIFS

- Favoriser la rencontre des élèves avec la diversité des cultures européennes et de leurs langages artistiques
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus des filières artistiques et culturelles en Europe et contribuer ainsi à la mobilité européenne des jeunes artistes
- Contribuer à la priorité nationale en France de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), dans tous les domaines y compris dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en particulier en milieu rural, en zones périurbaines et en zones d'éducation prioritaires.
- Soutenir la création d'œuvres et de projets pensés en lien avec ces territoires et leurs habitants.

#### LA RÉGION GRAND EST

La région Grand Est, avec 10 départements, une superficie de 57 400 km<sup>2</sup>, 5.5 millions d'habitants, présente une importante diversité territoriale avec de vastes zones rurales et des espaces métropolitains (Strasbourg, Reims, Metz, Nancy notamment) et de fortes identités héritées du passé. Cette région, voisine de 4 pays avec lesquels les échanges économiques et la mobilité des personnes sont considérables, se distingue par sa dimension transfrontalière.

## LE DISPOSITIF 2021-2022

**La Fabrique d'Europe est un dispositif de résidences pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création de 10 semaines entre janvier et juillet 2022** et inclut un temps de partage de l'acte de création et de transmission d'au moins 20 jours (consécutifs ou non).

Les projets artistiques ou culturels comportent un volet de transmission auprès d'élèves de collèges ou lycées dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (zones rurales et périurbaines). L'articulation et la porosité entre acte de création, partage et transmission sont au cœur du programme et donc des critères de sélection des projets.

Le projet proposé pourra porter sur l'une ou l'autre des thématiques suivantes :

- « Ici, ailleurs », projet autour de l'appropriation par les habitants d'une dimension patrimoniale de leur territoire rural ;
- « Une, deux, trois frontières », projet autour de la dimension transfrontalière réelle, ressentie et quotidienne, telle que l'expérimentent les habitants des territoires transfrontaliers ;
- « Périurbain », projet autour du paysage intérieur des habitants et des singularités des territoires intermédiaires entre zones urbaine et rurale.

Ces thématiques sont avant tout des suggestions et peuvent aider à orienter les résidents sélectionnés sur un territoire adapté à leur projet.

### QUI PEUT CANDIDATER ?

Professionnels émergents diplômés depuis 2010 d'un établissement d'enseignement supérieur Culture (arts, architecture, spectacle vivant, journalisme) en Europe (LMD) justifiant d'une connaissance de la langue française (niveau B1 du [cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\)](#)).

**Une attention particulière sera accordée aux dossiers des candidats germanophones.**

### ALLOCATION DE RÉSIDENCES

La DRAC Grand Est attribue une somme de 11 000 euros pour financer le projet des résidents. Les moyens dédiés sont versés par la DRAC Grand Est à la structure culturelle porteuse partenaire du dispositif : l'association Caranusca.

Cette aide comprend la rémunération du résident et la plupart des frais afférents à la résidence (transports, hébergement, repas, frais de préparation).

Le budget alloué comprend l'ensemble des dimensions du projet, tant pour la partie recherche que pour les temps de transmission à l'école. Les intervenants ne pourront solliciter un apport financier complémentaire de la part de l'établissement scolaire partenaire. Une éventuelle participation financière ne pourra se faire qu'à l'initiative de ce

dernier, dans le cas par exemple où il souhaiterait prolonger le projet à travers des sorties, ou des actions pédagogiques complémentaires.

#### COMMENT CANDIDATER ?

Les candidats complètent le formulaire de candidature en ligne avant **le 10 mai 2021 à minuit** sur le site [www.caranusca.eu](http://www.caranusca.eu)

#### CALENDRIER GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL<sup>1</sup>

- **15 mars 2021** : Ouverture de l'appel à candidature sur le site de l'association Caranusca, porteuse du projet : [www.caranusca.eu](http://www.caranusca.eu)
- **10 mai 2021 minuit** : Clôture de l'appel à candidature
- **Courant mai 2021** : Sélection et annonce de la promotion 2021-2022
- **De juin à octobre 2021** : Mise en place d'une réunion de lancement par académie au cours de laquelle artistes, établissements scolaires, équipes pédagogiques et partenaires des territoires engagés, co-construiront chaque résidence
- **D'octobre 2021 à janvier 2022** : Accompagnement et suivi de la préparation et de la mise en place de chaque résidence par l'association Caranusca
- **De janvier à juillet 2022** : Déploiement des résidents sur les territoires et mise en oeuvre des projets, qui se solderont par des journées de restitution en fin d'année scolaire

---

<sup>1</sup> Sous réserve d'ajustements et/ou modifications